



Discours de Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables

6^{èmes} Assises Nationales des énergies marines renouvelables

4 juin 2019 - Dunkerque

Monsieur le Maire de Dunkerque, Monsieur le Conseiller régional, représentant le Président de la Région Hauts de France, Mesdames et Messieurs,

Ces 6^{èmes} Assises nationales des EMR sont l'occasion de faire un point sur le chemin parcouru au cours de ces dernières années par les différentes filières.

Eolien en mer posé

En matière d'éolien en mer tout d'abord, nous pouvons faire le constat qu'il s'agit aujourd'hui d'une **technologie mature**, avec près de 18 GW raccordés au réseau en Europe, qui est amenée à prendre une place importante dans les mix énergétiques de nombreux pays. Saluons donc l'impulsion européenne.

En France, les 6 premiers parcs issus des AO de 2011 et 2013, même si aucun d'entre eux n'a encore émergé sur nos côtes, espérons que le projet du parc de Saint-Nazaire soit prochainement purgé définitivement de tout recours, ont permis de réellement ancrer l'éolien en mer sur le territoire national :

- d'abord en permettant de **structurer une véritable filière industrielle en France**. Les 6 premiers parcs généreront près de 15 000 emplois et ont déjà conduit, à travers les critères définis dans les AO, à ce que des équipementiers de tout premier plan au niveau international décident de s'implanter dans notre pays
- La signature mercredi dernier du **contrat de filière du CSF « Nouveaux systèmes énergétiques »** témoigne d'ailleurs de l'engagement des industriels mais aussi de l'Etat à poursuivre cet effort de structuration industrielle, en réalisant notamment un suivi de l'évolution du contenu local de la filière, comme cela est fait aujourd'hui au Royaume-Uni.

Ces 6 premiers parcs ont également permis d'ancrer la filière localement, comme en témoigne les **investissements déjà réalisés par les différentes régions** : plus de 600 millions d'euros dans des investissements portuaires ont ainsi déjà été engagés dans les différentes régions (à Brest notamment) ou sont à l'étude. La présentation qui sera faite tout à l'heure du dernier rapport de l'Observatoire des EMR fait apparaître de manière très concrète cet ancrage dans les territoires, dont l'intensification dépend directement des perspectives de développement de la filière.

Ces 6 premiers parcs ont enfin permis **d'enregistrer une expérience considérable** pour l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement de l'éolien en mer en France.

Pour l'Etat tout d'abord : nous avons aujourd'hui, à travers la réforme conduite dans le cadre de la loi ESSOC, l'un des cadres réglementaires qui devrait être des plus adaptés pour le

développement des parcs éoliens en mer. Les échanges avec les services de l'Etat ont abouti, en s'inspirant des meilleures expériences étrangères tout en les adaptant aux spécificités de notre cadre national, à un dispositif qui nous permet de gagner encore en efficacité et en compétitivité.

Pour les porteurs de projets ensuite : prenons l'exemple du parc de Dieppe-le-Tréport situé en partie dans cette région et qui dispose aujourd'hui de l'ensemble de ses autorisations. Ce projet a fait la démonstration que les acteurs de la filière sont capables d'apporter des réponses très concrètes à des exigences nombreuses (pêche, PNM...), et, par exemple par des mesures environnementales adaptées, de nature à démontrer qu'un parc éolien en mer peut tout à fait se développer dans une zone couverte par un Parc naturel marin. La compatibilité des usages a été démontrée, cela a également été le cas en Occitanie. C'est tout à fait essentiel.

De la même manière, la compatibilité avec les autres activités économiques est démontrée, puisqu'il sera possible de pêcher dans les zones de développement des parcs éoliens en mer. Ici, dans les Hauts de France, la pêche sera ainsi possible dans la zone de Dieppe-Le Tréport grâce à un travail du porteur de projet sur la conception du parc. Il en est de même sur les autres parcs développés en France.

Cet exemple montre que notre filière sait dialoguer avec les acteurs locaux, prendre en compte les attentes et apporter des solutions.

Enfin pour le gestionnaire de réseau : le dialogue avec RTE a été très constructif ces dernières années et nous avons désormais, s'agissant du raccordement des parcs en mer, un cadre permettant de planifier bien en amont le développement des infrastructures de raccordement, d'ainsi optimiser les coûts de ces projets, et un cadre sécurisant pour les producteurs lors de l'exploitation des parcs.

Ces projets vont se réaliser à des niveaux de prix – 140 à 150 EUR/MWh – qui sont tout à fait en ligne avec les prix que l'on peut observer pour les parcs développés durant la même période dans les pays voisins : les sites actuellement en construction au Royaume-Uni qui ont été attribués au même moment que les 6 premiers projets français produiront de l'électricité à des prix situés entre 150 et 180 EUR/MWh. Les difficultés initiales sur la procédure française (procédures d'autorisation, recours) ont conduit cependant à un temps de développement plus long des projets français. Cela engendre aussi un coût.

Les 6 premiers parcs représentent donc une pièce maîtresse et fondatrice du développement de l'éolien en mer en France et, grâce à eux, la filière peut désormais proposer, comme c'est le cas dans d'autres pays, des niveaux de prix très proches du prix de marché pour les futurs parcs éoliens, comme viendront sans doute le confirmer bientôt les résultats de l'AO de Dunkerque si j'en crois les informations dévoilées par le Président de la CRE.

Compte tenu de tous ces investissements, récolter les fruits de ce travail est désormais possible. Il convient donc de ne pas s'arrêter au milieu du gué et de donner plus d'ambition à l'éolien en mer dans la prochaine PPE.

Il est évident que la filière éolienne en mer, et en premier lieu la technologie « posé » jouera un rôle essentiel et de plus en plus important dans le mix énergétique de notre pays à l'horizon 2030 et au-delà.

Cette forme d'énergie présente de multiples atouts :

- **elle est disponible en très grande quantité** au large de nos côtes, la France disposant du 2^{ème} gisement éolien d'Europe ;

- **c'est une technologie qui peut produire autant d'électricité que les modes de production classiques (centrale thermique ou nucléaire)** ; elle est en mesure de représenter une part importante du mix électrique de demain, largement supérieure à 10% et de nature à répondre à l'enjeu d'un plus grand équilibre du mix français ;

- **c'est une énergie de moins en moins chère** : l'appel d'offres de Dunkerque devrait apporter la preuve d'une électricité produite au même niveau que le prix de marché ce qui signifie que le coût du soutien public sera très faible, voire nul, dès les premiers kWh produits ;

- **c'est enfin une filière très dynamique sur le plan économique**, avec des perspectives de créations d'emplois et de retombées industrielles pour les territoires.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble des acteurs impliqués dans cette filière, professionnels comme élus de la majorité des régions littorales, ont exprimé une ambition commune dans le but de convaincre le Gouvernement de relever les objectifs prévus dans le projet de PPE. Notre demande vise à attribuer chaque année dans la première période de la PPE, c'est-à-dire d'ici 2025, au minimum 1000 MW. Cette augmentation des volumes se concrétisera par le lancement de deux appels d'offres supplémentaires pour l'éolien posé.

Eolien en mer flottant

Les avantages de cette technologie sont en tout point similaires à ceux de la technologie posée et nous pouvons être assurés que les progrès en matière de compétitivité seront plus rapides que ceux escomptés. Nous sommes aujourd'hui bien au-delà des projections annoncées il y a à peine 5 ans et la technologie de l'éolien flottant connaîtra une même trajectoire de baisse des coûts à n'en pas douter.

La France est en **avance de phase technologique** sur cette filière. Nous disposons de plusieurs industriels très bien positionnés sur la technologie du flotteur et des ancrages, qui seront capables de faire valoir un avantage comparatif dans la compétition internationale et sur les marchés à l'export. Deux prototypes ont été mis à l'eau en 2018.

Les différents projets de **fermes pilotes** nous permettront d'acquérir là aussi une expérience très utile pour la suite du développement de la filière. Grâce à elles, un grand nombre d'entreprises se mobilisent déjà en Bretagne, en Occitanie et en région Sud-PACA et anticipent les réponses aux besoins émergents de la filière.

Ces éléments, combinés au fait que près de 80% des équipements sont identiques à ceux de la filière de l'éolien posé, devraient permettre à l'éolien flottant de **suivre une courbe de baisse des coûts similaire à celle observée sur l'éolien posé**.

Pour toutes ces raisons, pour garantir un développement industriel pérenne et territorialement équilibré de l'éolien, la profession et les régions littorales souhaitent le lancement de trois appels d'offres supplémentaires éolien en mer flottant dans le cadre de la PPE, permettant d'engager d'ici 2025 le lancement d'un appel d'offres de 250MW dans chacune des trois régions, complété 2 à 3 ans plus tard par une tranche de 500 MW également dans chacune des trois régions, accueillant une ferme pilote.

Hydrolien / autres énergies marines renouvelables

Là aussi, un long chemin a déjà été réalisé : depuis plusieurs années, d'importants **investissements publics et privés ont soutenu les activités de recherche et développement** autour de ces technologies (hydrolien, houlomoteur, énergie thermique des mers etc.), dont certaines ont réalisé avec succès la conception d'un prototype et la mise à l'eau de démonstrateurs à échelle et en conditions réelles.

Les réalisations et l'expérience de la filière de l'hydrolien progresse de plus en plus : pour preuve, en France, en l'espace des 10 derniers mois (depuis octobre 2018), une ferme hydrolienne pilote fluviale a été installée sur le Rhône, et trois démonstrateurs d'hydrolienne marine différents ont été immergés et connectés au réseau électrique avec succès, à Ouessant, Etel et Paimpol-Bréhat.

L'ensemble de ces machines ont été conçues et réalisées en France, preuve que nous disposons de PME et **d'acteurs français très innovants.**

La **prochaine étape doit être celle de la phase de démonstration pré-commerciale**, au travers de fermes pilotes. Cette étape devra pouvoir bénéficier de fonds PIA mais aussi de financements européens : plusieurs outils seront disponibles dans le prochain budget européen afin d'apporter une aide à l'investissement ou au *derisking* financier des projets.

Dans le cadre du projet de PPE, le SER souhaite voir maintenues des perspectives de développement pour l'hydrolien et les autres énergies marines à l'horizon 2028, ceci notamment afin de ne pas compromettre les investissements en cours pour le développement industriel et technologique des acteurs de ces filières, en particulier de l'hydrolien.

A l'horizon 2028 la PPE doit pouvoir engager le développement de quelques projets à hauteur d'une centaine de mégawatts (au total), sous conditions de prix et de retour d'expérience technologique.

En conclusion, les technologies ont connu ces dernières années et connaîtront encore des progrès spectaculaires, techniques et économiques. Pour encore améliorer la compétitivité des énergies marines renouvelables, une autre marge de progrès consiste à réduire la durée des procédures d'autorisations et de traitement des recours. Le SER a toujours été force de proposition pour simplifier et fluidifier ces procédures. Cela reste un de nos grands chantiers à venir. Nous devons nous inspirer des améliorations apportées au cadre de l'éolien terrestre. Nous ne nous interdisons aucune réflexion et nous pensons que les recours sur les projets EMR pourraient être traités en premier et dernier ressort par le Conseil d'Etat.